



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10/10/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
10 octobre 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, FORTINI Roland à PARET Evelyne, KRIER Catherine à DUBAS Patrick, LANUEL-LE MARECHAL Yveline à CHANUT Henri

Absents :

Secrétaire de séance : Madame PARET Evelyne

Membres présents.....23
 Absents ayant donné mandat de procuration.....4
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 50 2023

Aire de jeux – Subvention Région – Rapporteur : A. DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	4	26	0	1	0

Dans le cadre de sa politique d'attractivité des territoires, de l'aménagement du cadre de vie, et de la promotion de l'activité physique, la Ville de Seichamps souhaite aménager une aire de jeux dans le parc Schuman, idéalement située en centre-ville, à proximité de la place commerçante et de notre centre socio culturel.

Cet aménagement contribuera à la dynamique du parc et renforcera le lien intergénérationnel puisqu'il complétera les équipements actuellement installés et destinés aux activités sportives. Parc Sportif Urbain, terrain de pétanque...

Ce projet permettra aux enfants, de se dépenser et de s'amuser en plein air grâce à l'aire de jeu composée de plusieurs structures installées dans ce vaste parc. De plus, ces aires de jeux, grâce aux designs variés facilitent les interactions entre les enfants, améliorent la socialisation, facilitent la communication, le respect de l'autre et contribuent à l'éducation au « vivre ensemble ».

Cette aire de jeux devra répondre aux attentes des usagers et enfants dans des tranches d'âges allant de 3 à 14 ans. Elle sera composée de 4 structures de jeux axée sur une thématique orientée vers l'aventure.

Un premier devis de référence a été établi par un fournisseur pour un montant total de 139 552.00 €HT soit 167 462.40 € TTC.

Cet aménagement sera réalisé sur 2 ans 2024 et 2025.

Ce projet serait éligible au soutien de la REGION GRAND EST au titre du dispositif visant à **l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité**.

La ville de Seichamps souhaite saisir cette opportunité et présenter ce projet au titre de ce dispositif.

Après avis de la commission finances du 9 octobre 2023, il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter un financement à la Région Grand Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité à hauteur de 30% des dépenses en € HT,
- D'accepter le plan de financement du projet d'aménagement d'une aire de jeux suivant :

Projet : Aire de jeux	Taux de subvention sollicité	Montant en € HT
REGION	30 %	41 866 €
AUTOFINANCEMENT	70 %	97 686 €
TOTAL	100%	139 552 €

POUR : 26
ABSTENTION : 1 (M. MANGEOT)

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les
membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 17 octobre 2023
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.10.17 11:32:30 +0200
Ref:20231017_110402_2-2-O
Signature numérique
le Maire